

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2009

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu tenue au lieu habituel des séances du Conseil, le lundi 15 juin 2009.

Sont présents, Messieurs le Maire
et les Conseillers

Raymond Billette
Roger Paquette,
Claude Bonnenfant
Jonathan Chalifoux,
Yvon Plante,
Martin Lévesque.

Est également présente, Madame Élise Guertin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim pour agir aussi comme secrétaire de la présente séance.

Monsieur le Conseiller, Michel Rioux est absent à l'ouverture de la séance. Il arrive et prend sa place à la Table du Conseil à 18 :14 heures au moment de la période de questions.

1. Constat de l'avis de convocation et du quorum

L'avis de convocation et le quorum sont constatés et le Maire ouvre la séance à 18 :05 heures pour traiter des seuls sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

- 1. Constat de l'avis de convocation et du quorum**
- 2. Autorisation pour aller en appel d'offres dans le dossier d'achat regroupé de véhicules incendie**
- 3. Demande de permis au MTQ pour évènement spécial (Fête nationale du 24 juin 2009 – Saint-Jean-Baptiste)**
- 4. Pompe numéro 1 de PP-E (prix pour remplacer ou réparer)**
- 5. Période de questions**
- 6. Levée de la séance**

* * * * *

- 2. Autorisation pour aller en appel d'offres dans le dossier d'achat regroupé de véhicules incendie**

RÉSOLUTION N° 2009-06-126

Considérant qu'en vertu de sa résolution numéro 2009-04-053, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adhéré au regroupement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu pour la préparation d'un cahier des charges commun pour l'achat regroupé de véhicules incendie et que ledit cahier est maintenant prêt pour aller en appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Plante, appuyé par Monsieur Martin Lévesque et résolu :

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2009

- Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
- Que** le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise la MRC de La-Vallée-du-Richelieu à aller en appel d'offres pour l'achat regroupé de véhicules incendie pour les municipalités étant partie audit regroupement.
- Que** ledit Conseil autorise également les sommes au montant suffisant représentant sa partie de dépenses pour les fins de cet appel d'offres.
- Adoptée à l'unanimité**

3. Demande de permis au MTQ pour évènement spécial (Fête nationale du 24 juin 2009 – Saint-Jean-Baptiste)

RÉSOLUTION N° 2009-06-127

Considérant les activités organisées par et pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour la Fête nationale (Saint-Jean-Baptiste) le mercredi 24 juin 2009 au Parc de la Fabrique, à l'église et son terrain, lesquels sont situés de part et d'autre de la Route 223 (chemin du Rivage);

Considérant que la Municipalité doit demander un permis pour évènements spéciaux au ministère des Transports, en l'occurrence, l'autorisation pour fermer la Route 223 (chemin du Rivage) entre 14h00 et 23h00 sur la longueur comprise entre les chemins Monseigneur-Gravel et de la Pomme d'Or, lesdites activités se déroulant au Parc de la Fabrique et à l'église et son terrain (928 chemin du Rivage);

Considérant que la Municipalité a obtenu l'appui de la Sûreté du Québec, poste de la MRC de La Vallée-du-Richelieu tel qu'il appert dans la lettre datée du 15 juin 2009 de l'adjoint au directeur, le Sergent Claude Lafrenière;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Plante, appuyé par Monsieur Martin Lévesque et résolu :

- Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
- Que** demande soit adressée par la présente résolution au ministère des Transports pour obtenir un permis pour évènements spéciaux, soit l'autorisation de fermeture de la Route 223 sur la longueur comprise entre les chemins Monseigneur-Gravel et de la Pomme d'Or, le mercredi 24 juin 2009 à l'occasion du déroulement des activités pour la Fête nationale (Saint-Jean-Baptiste) entre 14h00 et 23h00;
- Que** la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Élise Guertin, soit et elle est autorisée à compléter, signer et présenter au ministère des Transports tous les documents relatifs à cette demande pour les fins d'obtention du permis de ladite fermeture de la Route 223.
- Adoptée à l'unanimité**

4. Pompe numéro 1 de PP-E

RÉSOLUTION N° 2009-06-128

Considérant la soumission et l'estimation des prix à Pompex inc. de Cowansville pour respectivement le remplacement (6 278 \$) ou la réparation (2 175 \$) de la pompe numéro 1 de PP-E, (le tout avant taxes applicables);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Claude Bonnenfant, appuyé par Monsieur Jonathan Chalifoux et résolu :

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2009

Que le Conseil autorise les dépenses au montant de 6 278,00 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une pompe électrique submersible neuve de marque Flygt NP3102MT-4 ", laquelle pompe neuve est plus amplement décrite dans la soumission de Pompex inc., soumission numéro I-4180-09 datée du 9 juin 2009 et laquelle soumission fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 18h14. Aucune question.

6. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 2009-06-129

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion de Messieurs Claude Bonenfant et Jonathan Chalifoux, la séance est levée à 18h14 heures.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance.

Raymond Billette
Maire

Élise Guertin,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim